

SYNDICAT MIXTE DE LA VALLÉE DU THOUET

PROCÈS VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du jeudi 19 octobre 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-neuf octobre, à dix-huit heures trente minutes, les membres du comité syndical du Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet, se sont réunis au Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet à Saint-Loup-Lamairé, sous la présidence de M. Olivier CUBAUD, sur la convocation faite le 19 septembre 2017. Le comité syndical du jeudi 5 octobre 2017 n'ayant pas réuni le quorum nécessaire, une deuxième convocation a été envoyée.

Délégués titulaires présents

Le Président : Olivier CUBAUD

Les Vice-présidents : /

Mesdames les déléguées : Sylvie DECEMME, Marinette CARTIER, Françoise HULLIN, Annie LAURENTIN.

Messieurs les délégués : Jean-Claude BABU, Mickaël BOIDRON, Jean-Marie BOUDIER, Mickaël DE MORAIS, Olivier FOUILLET, Jean-Claude GUÉRIN, Daniel GUÉRINEAU, Dominique JOLLY, Christian RABIN, Francis RENAUDEAU.

Délégués suppléants

Mesdames les déléguées : Jeanne BARIGAULT suppléante de Céline LHOMMEAU, Yveline ROY suppléante de Jean-Yann MARTINEAU, Marie-Pascale RUSSEIL suppléante de Julia SALVAT.

Messieurs les délégués : /

Conseillers Départementaux : Olivier FOUILLET

Pouvoirs

Christine CHOQUET donne pouvoir à Marinette CARTIER

Gilbert FAVREAU donne pouvoir à Olivier FOUILLET

Pascal FILLION donne pouvoir à Olivier CUBAUD

Absents / Excusés

Mesdames les déléguées : Michelle ARNAULT (excusée), Rosemary BARBIER (excusée), Henriette BEAUDET, Nathalie BRESCIA (excusée), Amandine DUGUET, Mathilde FAURE, Sylvie GERBIER, Céline LHOMMEAU, Antoinette MARCHADIER (excusée), Lucie MORISSET, Sylvie PROUST, Agnès RAVAILLEAU BACHELIER, Julia SALVAT, Patricia SCHAFF, Danièle SOULARD (excusée), Chantal TIREL

Messieurs les délégués : Xavier AUBRUN, Pierre BIGOT, Pascal BIRONNEAU, Gérard BLANQUARD, Jean-Michel BLOT, Norbert BONNEAU, Hervé BOTON, Jean-François COIFFARD, Dominique DAVID, Nicolas DELAUNAY (excusé), Patrick DEVAUD, Didier DUBIN (excusé), Bruno DUPAS, Gérard GIRET, René FORTHIN, Alain GUERET, Jean-Pierre GUILLAUMIN, Patrice HOUTEKINS (excusé), Louis-Marie LUMINEAU (excusé), Nicolas MARTIN, Jean-Yann MARTINEAU, Samuel MAUDET, Pierre-François MINGRET, Benoît PILLOT, Stéphane PROUST, Daniel ROBERT, Max SAVU, Gilles SORIN, Daniel SOURISSEAU, Jean-Pierre THEBAULT

Les Conseillers Départementaux : René BAURUEL, Hervé DE TALHOUET-ROY (excusé), Coralie DENOUES, Maryline GELÉE, Béatrice LARGEAU, Esther MAHIET-LUCAS, Marie-Pierre MISSIOUX, Sylvain SINTIVE.

M. CUBAUD ouvre la séance à 18h30

➤ **Election d'un membre du bureau**

Vu la délibération 28.2014 du 21 mai 2014,

Le Président expose aux membres du comité syndical que le bureau, selon l'article 6 des statuts du Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet, se compose d'un Président, de Vice-Présidents et de membres dont au moins 1 représentant de chaque intercommunalité membre et 2 représentants du département des Deux-Sèvres.

Suite à la démission de M. Pierre DES DORIDES, il convient d'élire un nouveau membre.

Le vote a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du comité syndical.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Président fait appel aux candidatures pour le poste de membre du bureau du SMVT.

Aucun candidat ne s'étant déclaré, le Président propose d'aborder ce point lors d'une séance ultérieure.

TOURISME

➤ **Choix des 3 artistes retenus pour la phase étude du projet de parcours artistique en vallée du Thouet – tranche 1 / sites de de Saint-Jacques-de-Thouars, Saint-Jean-de-Thouars et Thouars**

Délibération n°37.2017

Vu la mission de valorisation de la vallée du Thouet menée par le SMVT,

Vu la volonté de créer un parcours artistique maillant le territoire en 9 points à moyen terme, dont la volonté repose sur :

- ***La création d'un projet novateur mettant en réseau des sites intéressants à travers la création d'œuvres in situ à partir des notions d'eau, d'environnement, la force du projet reposant sur la mise en réseau de sites répartis géographiquement au fil du Thouet entre Gâtine et Thouarsais***
- ***La mise en place pour 2018 / 2020 d'installations pérennes à caractère artistique permettant de « voir le Thouet autrement », les notions de « s'asseoir, s'allonger, contempler » avaient été préalablement citées.***

Vu la validation de la tranche 1 valorisant les sites de Thouars, Saint –Jean-de Thouars et Saint-Jacques de Thouars, et conduisant à la mise en place d'œuvres dès 2018,

Vu le partenariat fort existant autour du projet entre la DRAC Nouvelle Aquitaine, la Région Nouvelle Aquitaine, les Ecoles d'art et d'architecture et paysages de Nouvelle Aquitaine, le SMVT et le Centre d'Arts de la Ville de Thouars,

Vu l'accompagnement du Centre d'Art auprès du SMVT, maître d'ouvrage, dans la conduite du projet,

Vu le calendrier de travail suivant relativement à la tranche 1 du projet

- 13 au 18/02/2017 : workshop et restitution
- 28/02/2017 : réunion préalable au COPIL à Thouars / partenaires locaux
- 09/03/2017 : COPIL DRAC Nouvelle-Aquitaine
- 28/03/2017 : validation de l'étude en Comité Syndical SMVT
- 17 mai 2017 : présentation de la démarche du projet au conseil national des œuvres d'art dans l'espace public dans le domaine des arts plastiques
- 7 juillet : lancement d'une consultation auprès des artistes

Vu le choix du Comité de pilotage de procéder à appel d'offres,

Vu la volonté de retenir 3 artistes pour la phase d'étude préalable à la réalisation, (15000€ financés à 100% par le Ministère de la Culture),

Vu la réception des dossiers artistiques et candidatures, et l'analyse de celles-ci en Comité de pilotage du 26 septembre 2017,

Vu la validation de la Commission d'Appel d'Offres du SMVT le 12 octobre 2017,

Où l'exposé de Monsieur le Vice-Président,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés

- valide le choix de retenir les artistes suivants : Betty BUI, Erik SAMAKH, Corène CAUBEL
- donne pouvoir au Président, ou à défaut au Vice-président en fonction pour signer toutes pièces relatives à ce dossier.

➤ **Création d'une boucle vélo en Thènezéen**

Délibération n°38.2017

Vu l'offre vélo à l'échelle du territoire de la vallée du Thouet, empruntée sur une centaine de kilomètres par la vélofrancette, véloroute nationale de Ouistreham à La Rochelle,

Vu l'aménagement du Thouet à vélo,

Vu les boucles cyclables existantes et l'intérêt de proposer de nouveaux itinéraires,

Le Président explique que le SMVT souhaite réaliser deux boucles vélo complémentaires, dont une en Gâtine au départ de Thènezay.

Des éditions dédiées à la promotion de l'offre vélo en vallée du Thouet sont également envisagées.

Le Président indique que le budget prévisionnel de cette opération s'élève à 13 130 €TTC pour la signalétique et 6 312.77 € TTC pour la communication, soit un montant global de 19700.37€ TTC.

Par ce document, le Président sollicite les aides :

- de la Région / CRDD GATINE - 4 000€
- de l'Europe / LEADER GATINE-11760.29 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- donne pouvoir au Président ou à défaut aux vice-Présidents en exercice pour solliciter les financements CRDD et LEADER Gâtine et signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette opération.

Arrivée de M. JOLLY après le vote de la délibération 38.2017

RIVIERE

➤ Contrat Territorial Milieux Aquatiques Thouet 2017-2021 – Demande de mise à l'enquête publique

Délibération n°39.2017

VU la délibération n°21.2017 du comité syndical du 28 mars 2017 approuvant le programme d'actions du Contrat Territorial Milieux Aquatiques Thouet 2017-2021 sollicité auprès de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

CONSIDERANT que la mise en œuvre de ce programme nécessite une procédure d'Autorisation Environnementale et de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) conformément au Code de l'Environnement.

La procédure consiste à déposer 7 exemplaires du dossier d'Autorisation Environnementale/DIG à la Direction Départementale des Territoires et à demander l'ouverture d'une enquête publique.

Pour le déroulement de l'enquête publique, il est proposé que le siège de l'enquête soit fixé à Saint-Loup-Lamairé et qu'au moins 3 permanences soit réalisées dans les communes suivantes : Parthenay, Saint-Loup-Lamairé et Thouars.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à la majorité (1 abstention) :

- adopte la demande de mise à l'enquête publique du programme du CTMA Thouet 2017-2021,
- autorise le Président à déposer le dossier d'Autorisation Environnementale et de DIG relative au CTMA Thouet 2017-2021 et à solliciter auprès des services de l'Etat le lancement de la procédure correspondante,
- donne pouvoir au Président, ou à défaut à un Vice-président en fonction pour signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Arrivée de M. FOUILLET après le vote de la délibération 39.2017

➤ Financement du poste de technicien médiateur de rivière pour l'année 2018

Délibération n°40.2017

Vu la délibération du 1^{er} juin 2005, validant l'ouverture d'un poste de technicien de rivière correspondant au grade de technicien territorial ;

Vu les modalités d'aides financières de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne dans le cadre de son X^{ème} programme 2013-2018 pour le bon état des eaux, la restauration et l'entretien des cours d'eau ;

Vu le règlement de la politique rivière de la Région Nouvelle-Aquitaine concernant la mise en œuvre des « continuités aquatiques et milieux humides » dans le cadre de la Trame Verte et Bleue ;

Considérant l'animation du Contrat Territorial Milieux Aquatiques Thouet 2017-2021 en cours d'élaboration ;

Le Président propose de solliciter la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour le financement du poste de technicien médiateur de rivière pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- sollicite le cofinancement du poste de technicien médiateur de rivière dans le cadre du règlement régional rivière et du CTMA Thouet 2017-2021 ;
- donne pouvoir au Président, ou à défaut aux Vice-présidents en exercice pour signer tous documents relatifs à cette affaire.

➤ Financement du poste de technicien médiateur de rivière spécialisé en hydromorphologie pour l'année 2018

Délibération n°41.2017

Vu la délibération du 05 Avril 2006, validant l'ouverture d'un poste de technicien spécialisé en hydromorphologie correspondant au grade de technicien territorial ;

Vu les modalités d'aides financières de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne dans le cadre de son X^{ème} programme 2013-2018 pour le bon état des eaux, la restauration et l'entretien des cours d'eau ;

Vu le règlement de la politique rivière de la Région Nouvelle-Aquitaine concernant la mise en œuvre des « continuités aquatiques et milieux humides » dans le cadre de la Trame Verte et Bleue ;

Considérant l'animation du Contrat Territorial Milieux Aquatiques Thouet 2017-2021 en cours d'élaboration ;

Le Président propose de solliciter la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour le financement du poste de technicien médiateur de rivière spécialisé dans le domaine de l'hydromorphologie pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- sollicite le cofinancement du poste de technicien médiateur de rivière spécialisé en hydromorphologie dans le cadre du règlement régional rivière et du CTMA Thouet 2017-2021 ;
- donne pouvoir au Président, ou à défaut aux Vice-présidents en exercice pour signer tous documents relatifs à cette affaire.

SAGE THOUET

➤ Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin du Thouet

Désignation d'un représentant du Syndicat Mixte de la vallée du Thouet à la Commission Locale de l'Eau

Délibération n°42.2017

VU l'article R.212-31 du code de l'environnement précisant que la durée du mandat des membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), autres que les représentants de l'État, est de six années.

VU l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2011 modifié portant composition de la CLE du SAGE Thouet.

CONSIDRANT que le mandat actuel des membres de la CLE arrivera à expiration le 14 octobre 2017.

CONSIDERANT le courrier du 29 août 2017, du Préfet des Deux-Sèvres, informant le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet de la procédure de renouvellement de la CLE.

CONSIDERANT que le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet disposera d'un siège au sein de la CLE renouvelée.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- désigne M. Olivier CUBAUD, représentant du Syndicat Mixte de la vallée du Thouet à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Thouet.

➤ Financement départemental pour l'animation, la communication et les études relatives à l'élaboration du SAGE Thouet pour l'année 2018

Délibération n°43.2017

Vu la délibération du 29 mars 2011, validant l'ouverture des postes d'animateur, de technicien et d'assistante administrative relatifs à l'animation du SAGE Thouet.

Vu le règlement de la politique rivière du Conseil Départemental des Deux-Sèvres concernant la mise en œuvre des aides à l'élaboration des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

Le Président propose de solliciter le Conseil Départemental des Deux-Sèvres dans le cadre du financement des actions nécessaires à l'élaboration du SAGE Thouet pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- sollicite le soutien financier à l'animation, à la communication et aux études du SAGE Thouet dans le cadre du règlement départemental rivière pour l'année 2018.
- donne pouvoir au Président, ou à défaut aux Vice-présidents en exercice pour signer tous documents relatifs à cette affaire.

➤ Financement départemental pour l'animation, la communication et les études relatives à l'élaboration du SAGE Thouet pour l'année 2018

Délibération n°44.2017

Vu la délibération du 29 mars 2011, validant l'ouverture des postes d'animateur, de technicien et d'assistante administrative relatifs à l'animation du SAGE Thouet.

Vu le règlement de la politique rivière du Conseil Départemental de la Vienne concernant la mise en œuvre des aides à l'élaboration des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

Le Président propose de solliciter le Conseil Départemental de la Vienne dans le cadre du financement des actions nécessaires à l'élaboration du SAGE Thouet pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- sollicite le soutien financier à l'animation, à la communication et aux études du SAGE Thouet dans le cadre du règlement départemental rivière pour l'année 2018.
- donne pouvoir au Président, ou à défaut aux Vice-présidents en exercice pour signer tous documents relatifs à cette affaire.

➤ Financement régional pour l'animation, la communication et les études relatives à l'élaboration du SAGE Thouet pour l'année 2018

Délibération n°45.2017

Vu la délibération du 29 mars 2011, validant l'ouverture des postes d'animateur, de technicien et d'assistante administrative relatifs à l'animation du SAGE Thouet.

Vu le règlement de la politique rivière de la Région Nouvelle-Aquitaine concernant la mise en œuvre des aides à l'élaboration des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

Le Président propose de solliciter la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du financement des actions nécessaires à l'élaboration du SAGE Thouet pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- sollicite le soutien financier à l'animation, à la communication et aux études du SAGE Thouet dans le cadre du règlement régional rivière pour l'année 2018.
- donne pouvoir au Président, ou à défaut aux Vice-présidents en exercice pour signer tous documents relatifs à cette affaire.

➤ **Financement régional pour l'animation, la communication et les études relatives à l'élaboration du SAGE Thouet pour l'année 2018**

Délibération n°46.2017

Vu la délibération du 29 mars 2011, validant l'ouverture des postes d'animateur, de technicien et d'assistante administrative relatifs à l'animation du SAGE Thouet.

Vu le règlement de la politique rivière de la Région Pays de Loire concernant la mise en œuvre des aides à l'élaboration des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

Le Président propose de solliciter la Région Pays de Loire dans le cadre du financement des actions nécessaires à l'élaboration du SAGE Thouet pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- sollicite le soutien financier à l'animation, à la communication et aux études du SAGE Thouet dans le cadre du règlement régional rivière pour l'année 2018.
- donne pouvoir au Président, ou à défaut aux Vice-présidents en exercice pour signer tous documents relatifs à cette affaire.

Les points suivants sont également développés :

- Etude GEMAPI : Les cartes et les positionnements des EPCI et Syndicats de rivière du bassin versant sont présentés. Les membres du comité de pilotage du 25 septembre dernier pointent une orientation vers le scénario 3 (une structure Thouet-Thouaret-Argenton / une structure Dive) ou le scénario 4 (une structure sur l'ensemble du bassin versant). Le consensus n'étant pas atteint pour le moment, il n'a pas été acté de déclencher la phase 3 de l'étude (détaillant l'un des scénarios). La compétence GEMAPI reviendra de fait aux EPCI au 1^{er} janvier 2018 et la mise en œuvre de la nouvelle organisation devra avoir lieu d'ici 2020.
- Compétence rivière : le compte-rendu de la commission rivière du 03/10 est transmis.
 - o La signature du CTMA Thouet 2017/2021 avec l'ensemble des partenaires aura lieu le 17 novembre à Thouars.
 - o Le lancement du programme des animations en milieu scolaire (primaire et MFR) assurées par le GODS / DSNE et le CPIE a eu lieu.
 - o Des travaux d'abattages de peupliers auront lieu aux Ursulines (Thouars) fin octobre suivis de plantations courant mars 2018.
 - o Un travail de terrain est en cours en partenariat avec la SPL sur le bassin versant du Cébron afin d'anticiper les travaux à venir (clôtures et abreuvoirs)
 - o Une rencontre est prévue avec la commune d'Allonne concernée par les travaux sur le cours d'eau du Chaseau.
 - o Un point est fait sur différents ouvrages hydrauliques (travaux irréguliers, brèches etc..).

F. RENAUDEAU remercie le SMVT pour le prêt de l'exposition photos vue du ciel de Philippe FERET. O. CUBAUD ajoute que celle-ci est à disposition de toutes les communes.

O. CUBAUD informe le Comité Syndical que le SMVT est partenaire d'un concours photo.

Prochaines dates de réunions :

- Commission tourisme le 21/11
- Commission rivière le 28/11
- Bureau le 12/12
- Comité Syndical le 21/12